



Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion des Parkings d'Orry-la-Ville

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures se sont réunis sous la présidence de M. Herry les membres du Conseil Syndical dûment convoqués dans les formes légales.

Présents : M. Herry (Orry la Ville), M. Dupont (Pontarme), Mme Chamayou et M. De Chevigny (Gouvieux), M. Menerat (Thiers sur Thève), Mme Poignon (Chaumontel), M. Dubourg et M. Facundo (La Chapelle en Serval), M. Fleury (Senlis), M. Lameyre et M. Vitu (Coye la Forêt)

Absents excusés : M. Bruneteau (pouvoir à Mme Poignon), Mme Bagato, M. Clergot, M. Deshayes, M. Agostini, M. Facq

Secrétaire de séance : M. Lameyre

Le quorum est atteint à 20h00, la séance peut valablement débiter.
La séance est ouverte sous la présidence de M. Herry, Président.

Approbation du compte rendu du 12 juin 2019

Aucune remarque n'est faite sur ce compte rendu.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Syndical.

M. Herry, demande aux membres du Conseil, qui acceptent de rajouter un point à l'ordre du jour.

I - Modification de la convention avec l'hôtel « la Nonette » pour l'occupation de places de stationnement.

Le propriétaire de l'hôtel souhaite disposer de 8 places de stationnement au lieu de 10 comme indiqué dans la convention. De ce fait, la convention doit être de nouveau signée pour faire appliquer une participation aux droits de stationnement, à savoir 30 euros par mois et par place soit 240 euros.

Adopté à l'unanimité.

II - Adaptation du système de stationnement en fonction du statut d'E.P.I.C du S.I.C.G.P.O.V

Accord de principe pour lancer les procédures

Le site du SICGPOV est composé de trois parkings (SERVAL – FORET – COMMELLES) et de l'esplanade.

Cette esplanade appartient au territoire public d'Orry-la-Ville et est mise à disposition par la Mairie pour le SICGPOV.

Selon le Trésor Public, les trois parkings sont assimilables à des parkings privés car le SICGPOV est devenu un E.P.I.C (établissement public industriel et commercial). Depuis 2018, les recettes du SICGPOV sont donc soumises à la TVA, excepté celles de l'esplanade, ce qui complique la gestion. De plus, le FPS, qui remplace depuis le 1er janvier 2018 les amendes forfaitaires s'inscrit dans le cadre du pouvoir de police du maire de la commune d'Orry-la-Ville.

A ce titre les montants du FPS suite à PV, sont bien reversés par l'ANTAI à la commune d'Orry-la Ville. Le trésorier demande à ce que toutes les dépenses liées au FPS soient payées par la commune d'Orry-la-Ville.

De fait, lorsqu'un usager demande un ticket de FPS sur un horodateur, la recette est versée sur le compte dépôt de fonds du syndicat. Cette recette va faire l'objet d'un reversement à la commune d'Orry-la-Ville.

L'idée globale est de faire une vraie distinction entre l'esplanade publique et les 3 parkings privés. La mairie serait responsable de l'esplanade et le SICGPOV des 3 parkings privés.

Cela évite aussi des reversements financiers entre les deux entités.

Avec la pose de barrière, il ne sera plus nécessaire d'avoir un Policier Municipal sur le site en détachement par la Mairie d'Orry-la-Ville.

La Mairie d'Orry-la-Ville récupérerait l'esplanade et sa gestion puis le SICGPOV conserverait uniquement les parkings.

Si le projet est accepté une consultation devra être lancée.

Suite à de nombreux échanges, il en résulte :

Que la majorité des élus refusent cette séparation. Ils n'acceptent pas que les dépenses et recettes de l'esplanade soient prises en charge par la mairie. Ils demandent un explicatif écrit et précis du trésorier municipal.

Les élus trouvent inadmissible que en deux ans la DGIFP ne soit pas en mesure de lui donner le montant de la CFE et de l'impôt sur les bénéfices ainsi que les rappels associés sur 3 ans.

En outre, selon les élus, ce projet de mise en place de barrières nécessite des compléments d'information, coût d'investissement, coût annuel d'entretien et d'exploitation, en cas de panne mise en position ouverte automatique.

Malgré les explications données par le Président et les informations reçues par la DGIFP, les propositions suivantes sont formulées par les élus :

- 1) Revoir la convention entre la mairie et le SICGPOV pour que celui-ci conserve l'exploitation totale de l'esplanade,
- 2) Mettre en place la séparation proposée par le Président avec les compléments d'information demandée.
- 3) Faire une délégation de service public pour les 3 parkings, laisser l'esplanade à la mairie,
- 4) Rendre les 63 places de stationnement de l'esplanade gratuites, cela posera un problème car il y a en moyenne 80 tickets vendus par jour, et les 20 derniers devront payés ce qui est difficilement justifiable.
- 5) Déplacer tous les abris-vélos et motos sur l'esplanade en gardant la gratuité pour libérés de la place sur les parkings. Il restera 40 places gratuites sur l'esplanade
- 6) Les places gratuites sur l'esplanade sans barrières sur les parkings rend toujours nécessaire le détachement d'un policier municipal et pour couvrir la perte financière de l'esplanade il est nécessaire d'augmenter de 20% le tarif des abonnés.

Ce sujet devra être re-proposer à un prochain conseil.

Le Président va se rapprocher du Trésorier pour avoir quelques conseils.

